

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 FÉVRIER 2017**

Délibération
n° 2017.02.091

**Désignation des
conseillers
communautaires au
syndicat
départemental
d'électricité et de gaz
de la Charente (SDEG
16)**

LE SEIZE FÉVRIER DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 février 2017**

Secrétaire de séance : Michel ANDRIEUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Philippe LAVAUD, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Danièle MERIGLIER, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

André BONICHON à François NEBOUT, Catherine BREARD à Michel ANDRIEUX, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Denis DOLIMONT à Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE à Gérard DEZIER, André FRICHETEAU à Jean-Marie ACQUIER, Isabelle LAGRANGE à Véronique ARLOT, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Michaël LAVILLE à Jacky BOUCHAUD, Catherine PEREZ à Philippe LAVAUD, Eric SAVIN à Michel BUISSON, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Danielle BERNARD

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 FÉVRIER 2017

**DELIBERATION
N° 2017.02.091**

ORGANISATION DE LA STRUCTURE

Rapporteur : **Monsieur DAURE**

DÉSIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ DE LA CHARENTE (SDEG 16)

Le syndicat départemental d'électricité et de gaz de la charente (SDEG 16) exerce des compétences notamment en matière:

- de distribution publique et fourniture d'électricité
- de distribution publique et fourniture de gaz
- d'éclairage public
- de réseaux de communications électroniques
- de gestion de l'énergie et transition énergétique.

La composition du SDEG 16 est la suivante :

Composition du comité syndical du SDEG 16	Nombre de délégués	
	Titulaires	Suppléants
Délégués des communes par secteurs intercommunaux d'énergie	Jusqu'à 10 communes : 2 De 11 à 20 communes : 3 De 21 à 35 communes : 4 Plus de 35 communes : 5	idem
Département de la Charente	5	5
Délégués des EPCI	1	1

Conformément aux statuts dudit syndicat, 1 membre titulaire et 1 membre suppléant doivent être désignés pour représenter GrandAngoulême au comité syndical.

Pour rappel, les conseillers communautaires bénéficiant déjà du statut de délégué de leur commune ou du Département de la Charente au SDEG 16 ne peuvent être désignés comme délégués titulaire ou suppléant de GrandAngoulême.

De même, afin de prévenir tout conflit d'intérêt, l'exercice d'une activité professionnelle liée aux domaines de compétences du SDEG 16 (concessionnaires, fournisseurs de gaz, d'électricité ou de services de communication électronique, entreprises travaux publics ou liées aux énergies renouvelables, etc.) est incompatible avec l'exercice d'un mandat de délégué au comité syndical.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 8 février 2017,

Je vous propose :

DE DESIGNER Monsieur François ELIE, titulaire, et Monsieur André BONICHON, suppléant, pour représenter GrandAngoulême au comité syndical du syndicat départemental d'électricité et de gaz de la charente (SDEG 16).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 22 février 2017	<u>Affiché le :</u> 22 février 2017